États financiers de

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice terminé le 31 mars 2026

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Times Square
1760, rue Regent, unité 4
Sudbury (ON) P3E 3Z8
Canada
Téléphone 705 675 8500
Télécopieur 705 675 7586

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin « l'entité »), qui comprennent

- l'état de la situation financière au 31 mars 2026
- l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date
- l'état de l'évolution des actifs nets (de l'insuffisance) pour l'exercice terminé à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date
- l'état des gains de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date
- ainsi que les notes et tableau, qui comprennent un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2026, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs nets (de l'insuffisance), de ses flux de trésorerie et de ses gains de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Points importants - Incertitude importante liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la Note 1 des états financiers, qui indique que l'entité présente un déficit de fonds de roulement et un déficit non affecté de l'actif net en raison de l'insuffisance des revenus par rapport aux dépenses de l'année en cours et des années précédentes.

Comme indiqué dans la Note 1 des états financiers, ces événements ou conditions, ainsi que d'autres éléments présentés dans la Note 1 des états financiers, indiquent l'existence d'incertitudes importantes qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

Notre avis n'est pas modifié sur cette question.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons notamment aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Sudbury, Canada

le 15 juin 2026

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État de la situation financière

Au 31 mars 2026, avec informations comparatives pour 2025

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme :		
Trésorerie restrainte	1,053,775 $	1,119,316 $
Comptes à recevoir	197,377	677,337
Charges payées d'avance	117,867	92,716
	1,369,019	1,889,369
Immobilisations (note 3)	12,586	5,427
	1,381,605 $	1,894,796 $
Passif et actif net (insuffisance)		
Passif à court terme :		
Découvert bancaire (note 5)	569,047 $	404,130 $
Créditeurs et charges à payer (note 6)	1,972,023	1,915,901
Montant due à la Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	647,510	546,044
Vacances à payer	594,828	575,252
Apports reportés (note 8)	624,268	575,839
	4,407,676	4,017,166
Avantages sociaux futurs (note 4)	7,012,300	7,055,241
	11,419,976	11,072,407
Actif net (insuffisance) :		
Sans restrictions:		
Fonctionnement	(10,115,806)	(9,245,337)
Prélèvement de fonds	64,849	62,299
Immobilisations (note 7)	12,586	5,427
	(10,038,371)	(9,177,611)
Continuité de l'exploitation (note 1)		
Éventualités (note 9)		
Engagements (note 10)		
Dépendance économique (note 14)		
	1,381,605 $	1,894,796 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil:

_____ Directeur

_____ Directeur

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2026, avec informations comparatives pour 2025

	Fonctionnement (tableau)	Immobilisations	2026 Total	2025 Total
Produits :				
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires :				
- Bien-être de l'enfance - fonctionnement	27 801 655 $	- $	27 801 655 $	26 560 539 $
- Autres	1 928 246	-	1 928 246	1 274 298
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	75 000	-	75 000	75 000
Allocation spéciale pour enfants	754 559	-	754 559	632 586
Soutien d'autres sociétés	370 276	-	370 276	438 735
Recouvrements	371 052	-	371 052	994 652
Autres	332 853	-	332 853	387 784
	31 633 641	-	31 633 641	30 363 594
Charges :				
Salaires	12 935 352	-	12 935 352	13 067 805
Avantages sociaux	3 913 929	-	3 913 929	3 758 790
Déplacement	602 378	-	602 378	596 545
Formation et recrutement	63 997	-	63 997	108 931
Occupation d'immeuble	404 736	-	404 736	426 399
Amortissement des immobilisations	-	678	678	678
Achat de services non liés à un cas	176 787	-	176 787	239 002
Achat de services liés à un cas	859 191	-	859 191	219 199
Coûts des maisons d'accueil	12 385 613	-	12 385 613	10 480 893
Besoins personnels des clients	738 800	-	738 800	646 136
Subventions pour adoptions	1 138 362	-	1 138 362	1 144 304
Services médicaux et services connexes	198 826	-	198 826	164 151
Promotion et publicité	16 596	-	16 596	40 761
Bureau	173 829	-	173 829	232 041
Technologie	149 479	-	149 479	164 051
Assurance	531 771	-	531 771	653 730
OACAS and autres frais d'adhésion	82 272	-	82 272	77 526
Divers	32 176	-	32 176	50 989
	34 404 094	678	34 404 772	32 071 931
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant ci-dessous	(2 770 453)	(678)	(2 771 131)	(1 708 337)
Récupération de l'excédent d'exploitation de l'année en cours	(149 608)	-	(149 608)	(172 471)
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(2 920 061) $	(678) $	(2 920 739) $	(1 880 808) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État de l'évolution de l'actif net (de l'insuffissance)

Exercice terminé le 31 mars 2026, avec informations comparatives pour 2025

	Sans restrictions	Restrictions		2026	2025
	Fonctionnement	Prélèvement de fonds	Immobilisations	Total	Total
Actif net (insuffisance), début de l'exercice	(9 245 337) $	62 299 $	5 427 $	(9 177 611) $	(8 511 250) $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2,922,611)	2 550	(678)	(2 920 739)	(1 880 808)
Transfert aux immobilisations	(7,837)	-	7,837	-	-
Financement de la réduction du déficit de de l'année précédente	2 059 979	-	-	2 059 979	1 214 447
Actif net (insuffisance), fin de l'exercice	(10 115 806) $	64 849 $	12 586 $	(10 038 371) $	(9 177 611) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2026, avec informations comparatives pour 2025

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(2,920,739) $	(1,880,808) $
Ajustements :		
Amortissement des immobilisations	678	678
Provision pour obligations liées à l'emploi	(42,941)	(26,177)
	(2,963,002)	(1,906,307)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie :		
Diminution du montant à recevoir du Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux	101,466	1,098,714
Diminution (augmentation) des comptes à recevoir	479,960	(129,930)
Augmentation des charges payées d'avance	(25,151)	(18,566)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	56,122	(198,944)
Diminution des vacances à payer	19,576	(114,457)
Diminution des apports reportés	48,429	(7,085)
Ajustement de la période précédente	2,059,979	1,214,447
	(222,621)	(62,128)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Augmentation de la trésorerie restrainte	65,541	36,921
Flux de trésorerie liés aux activités d'immobilisations :		
Acquisitions d'immobilisations	(7,837)	-
Diminution nette de l'encaisse	(164,917)	(25,207)
Endettement bancaire au début de l'exercice	(404,130)	(378,923)
Endettement bancaire, fin de l'exercice	(569,047) $	(404,130) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin (la « Société ») offre des services de protection de l'enfance dans les districts de Sudbury et de Manitoulin. Elle a été constituée en société sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario et elle est inscrite à titre d'organisme de charité exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Continuité de l'exploitation :

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, notamment les normes 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif.

Ces états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif. La base de présentation en continuité d'exploitation assume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses opérations. Il existe un doute important quant au bien-fondé de l'utilisation de l'hypothèse de continuité d'exploitation, car la Société présente un déficit de fonds de roulement et un déficit d'actif net au 31 mars 2026.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités, de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités dépend du soutien continu du ministère de l'Enfance et des Services sociaux et communautaires et de sa capacité à restaurer et à maintenir des activités durables dans le futur. Rien ne garantit que du financement supplémentaire sera disponible à l'avenir auprès du ministère des Services à l'enfance, des Services sociaux et communautaires ou d'autres sources ou que, s'il est disponible, il pourra être obtenu à des conditions favorables à la Société.

Ces états financiers ne reflètent pas les ajustements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation n'était pas appropriée. Si l'hypothèse de continuité d'exploitation n'était pas appropriée pour ces états financiers, des ajustements seraient alors nécessaires à la valeur comptable des actifs, aux revenus et dépenses déclarés et aux classifications utilisées dans l'état de la situation financière.

2. Principales conventions comptables :

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, incluant les Normes de la section 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif.

a) Constatation des produits :

La Société comptabilise les apports, qui comprennent les dons et les subventions gouvernementales, selon la méthode du report, comme décrit ci-après :

Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice à laquelle elles se rapportent.

Les subventions et les dons affectés à une période ultérieure sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice ou des exercices où les charges correspondantes seront constatées.

Les subventions approuvées, mais non encore reçues sont constatées à titre de produits.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice ou des exercices où les charges correspondantes seront constatées.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

b) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement des immobilisations est comptabilisé comme suit :

Immobilisations	Méthode	Période
Mobilier et équipement	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

c) Avantages sociaux futurs des employés :

Les droits de vacances et les heures supplémentaires accumulées sont comptabilisés au fur et à mesure que les droits sont acquis.

La Société comptabilise ses obligations pour les régimes d'avantages sociaux futurs au fur et à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir ces avantages.

2. Principales conventions comptables (suite) :

c) Avantages sociaux futurs des employés (suite) :

La détermination actuarielle des obligations d'avantages sociaux futurs utilise la méthode des avantages projetés proportionnellement au service (qui incorpore la meilleure évaluation de la part de la direction des niveaux de rémunération future, autres augmentations des coûts, les âges de retraite des employés et d'autres facteurs actuariels). Selon cette méthode, les coûts des avantages sont comptabilisés sur la durée de vie utile moyenne prévue pour le groupe d'employés.

Les gains et pertes actuariels sur l'obligation au titre de prestations constituées résultent des différences entre l'expérience réelle et prévue, en plus des changements faits aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre de prestations constituées L'évaluation actuarielle la plus récente pour le régime de congé de maladie et le régime d'avantages sociaux a été effectuée le 31 mars 2026.

La quasi-totalité des employés de la Société est admissible à être membres du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »), qui est un régime interentreprises à prestations déterminées, rémunération moyenne finale et pension contributive. La Société a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application de principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées (note 11).

d) Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la valeur comptable des immobilisations, les swaps de taux d'intérêt ainsi que les actifs et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et si des ajustements s'imposent, ceux-ci sont portés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

e) Instruments financiers :

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à l'état de la situation financière à leur juste valeur.

Tous les placements dans des instruments de capitaux propres qui se négocient sur un marché actif seront comptabilisés à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à la juste valeur, car ils sont gérés et évalués sur base de la juste valeur.

2. Principales conventions comptables (suite) :

e) Instruments financiers (suite) :

Les variations non réalisées de la juste valeur seront comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'ils soient réalisés, quand ils seraient transférés à l'état des résultats.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsqu'une baisse de la juste valeur est désignée autre que temporaire, le montant de la perte est retiré des gains et pertes de réévaluation cumulés et comptabilisés dans l'état des résultats. Lors de la vente, le montant détenu dans les gains et pertes de réévaluation cumulés liés à cet instrument est retiré de l'actif net et reconnu dans l'état des résultats.

Les instruments financiers sont classés selon une hiérarchie de juste valeur qui inclut trois niveaux ayant pour but de décrire la base des données utilisée pour déterminer la juste valeur de ces montants enregistrés à juste valeur, comme décrit ci-dessous.

Niveau 1 Les évaluations de la juste valeur sont celles dérivées des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs de nature identiques.

Niveau 2 Les évaluations de la juste valeur sont celles dérivées des données fondées sur le marché autre que les prix cotés qui sont observables pour l'actif au passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 Les évaluations de juste valeur sont celles dérivées de techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou du passif qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.

La Société a choisi de comptabiliser les transactions à la date de transaction.

f) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

La Société comptabilise la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations lorsque tous les critères suivants ont été respectés :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause

2. Principales conventions comptables (suite) :

f) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite) :

Aucun passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisé dans ces états financiers. Compte tenu de la nature des actifs, de l'âge des installations et des travaux d'assainissement effectués à ce jour, il a été déterminé qu'il n'y a plus d'obligation légale de la part de l'organisation d'effectuer des efforts d'assainissement.

3. Immobilisations :

2026	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	6 783 $	2 035 $	4 748 $
Matériel informatique	7 838	–	7 838
	14 621 $	2 035 $	12 586 $

2025	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	6 783 $	1 356 $	5 427 $

4. Avantages sociaux futurs :

La Société maintient divers régimes à prestations et à cotisations déterminées qui offrent autres prestations de retraite et avantages sociaux futurs à la plupart de ses employés.

Les coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi (incluant les prestations médicales, les soins dentaires, l'assurance-vie et certaines absences rémunérées) associés au service rendu par les employés sont imputés aux résultats chaque année. Le coût est calculé sur une base actuarielle selon la méthode des prestations projetées estimant la fréquence d'utilisation, le coût des services couverts, les meilleures estimations de la direction du rendement des investissements, des augmentations salariales et d'autres facteurs. Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur aux fins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes.

L'évaluation complète a été effectuée par un actuaire indépendant au 31 mars 2026.

4. Avantages sociaux futurs (suite) :

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la charge au titre des prestations est de 4,55 % (4,85 % en 2025). Un taux de 4,90 % a été utilisé pour le calcul des informations à fournir au 31 mars 2026. Les coûts des soins de santé sont présumés augmenter de 5,5 % à compter de la première année, puis diminuer progressivement pour atteindre 4 % en 2034.

	2026	2025
Solde, début de l'exercice	5 844 738 $	5 433 761 $
Coût des prestations	254 100	232 186
Coût d'intérêt	264 662	263 003
Prestations versées	(306 900)	(254 220)
Pertes (gains) actuariels	(837 600)	170 008
Solde, fin de l'exercice	5 219 000	5 844 738
Gains actuariels non amortis	1 793 300	1 210 503
Passif au titre des prestations constituées, 31 mars	7 012 300 $	7 055 241 $

5. Marge de crédit non garantie :

La Société a une marge de crédit non garantie émise par la CIBC d'une limite de 1 750 000 $. La marge porte intérêt au taux préférentiel de la CIBC. Au 31 mars 2026, un montant total de 327 579 $ avait été prélevé sur la marge de crédit (néant en 2025).

6. Créditeurs et charges à payer :

	2026	2025
Créditeurs à payer	597 511 $	412 619 $
Versements du gouvernement	26 817	18 551
REEE à payer	658 029	655 589
Salaires à payer	489 529	273 586
Autres	200 137	555 556
	1 972 023 $	1 915 901 $

7. Fonds investis en immobilisations :

Les fonds investis en immobilisations sont calculés comme suit :

	2026	2025
Solde, début de l'exercice	5 427 $	6 105 $
Acquisition d'immobilisations	7 837	–
Moins : amortissement des immobilisations	(678)	(678)
Solde, fin de l'exercice	12 586 $	5 427 $

8. Apports reportés :

	2026	2025
Équivalent de la prestation ontarienne pour enfants	395 746 $	463 727 $
Autres	228 522	112 112
	624 268 $	575 839 $

9. Éventualités :

La Société est impliquée dans des procès et litiges, incluant « Mother Risk » et « Sixties Swap », dont le résultat ne peut être déterminé pour l'instant. Le cas échéant, les pertes liées à ces éventualités seront comptabilisées dans les périodes au cours desquelles ces procès et litiges seront réglés.

10. Engagements :

La Société s'est engagée à effectuer des paiements de location annuels minimaux aux termes d'un contrat de location pour la location d'un immeuble. L'entente est d'une durée de 20 ans se terminant le 30 septembre 2042 et prévoit un montant annuel de base de 225 000 $, plus le coût du rajustement annuel en fonction de l'inflation de 3 %.

11. Régime de retraite :

La Société verse des cotisations au régime OMERS, qui est un régime interentreprises, au nom de certains membres de son personnel. Le régime est un régime à prestations déterminées qui précise le montant de la prestation de retraite que le retraité touchera, lequel montant est calculé en fonction de la durée de service et du salaire.

11. Régime de retraite (suite) :

OMERS fournit des services de pension à plus de 665 000 participants actifs et retraités et à environ 1 000 employeurs. Chaque année, un actuaire indépendant détermine le niveau de capitalisation du régime de retraite principal d'OMERS (le « Régime ») en comparant la valeur actuarielle des actifs investis à la valeur actualisée estimative de toutes les prestations de retraite que les participants ont acquises à ce jour. La plus récente évaluation actuarielle du Régime a été effectuée le 31 décembre 2025. Les résultats de cette évaluation ont révélé un passif actuariel total, sur la base de la continuité des activités, de 151 365 M $ (142 489 M $ au 31 décembre 2024) au titre des prestations constituées aux fins des services; l'actif actuariel total au titre de la continuité des activités s'établissait à 150 043 M $ (139 576 M $ au 31 décembre 2024), ce qui donne lieu à un déficit actuariel sur la base de la continuité des activités de 1 322 M $ (2 913 M $ au 31 décembre 2024).

La somme versée à OMERS au 31 mars 2026 s'élevait à 1 221 442 $ (1 233 057 $ au 31 mars 2025) pour le service courant et est incluse à titre de charge dans l'état des résultats.

12. Risques financiers :

a) Risque de crédit et de marché :

La Société n'a pas d'exposition significative aux risques de crédit ou de marché.

b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de remplir ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. La Société prépare les prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

c) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque de perte financière causée par les fluctuations de la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée à ce risque sur ses investissements portant intérêt, ses prêts bancaires et sa dette à long terme.

Il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exercice antérieur dans l'exposition au risque ou politique, procédures et méthodes utilisées pour mesurer le risque.

13. Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public :

Pour l'année civile terminée le 31 décembre 2025, la Société est en conformité avec la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public et la Loi de 2004 modifiant la Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

14. Dépendance économique :

La Société reçoit environ 94 % (91,6 % en 2025) de son financement admissible du MCCSS. L'avenir de la Société dépend de la capacité du MCCSS à fournir un financement continu suffisant pour répondre aux besoins des années en cours et à venir.

15. Régime enregistré d'épargne-études (REEE) :

La directive politique CW004-18 du ministère exige que la Société utilise les fonds équivalents au paiement a la Prestation universelle pour la garde d'enfants (« PUGE ») fédérale de juin 2016 reçu du gouvernement fédéral pour établir des Régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE ») pour les enfants admissibles pris en charge, tels que définis par ledit directive politique.

La Société est tenue de détenir des REEE au nom d'un enfant ou d'un jeune jusqu'à ce que l'enfant ou le jeune s'inscrit à un programme d'études ou de formation postsecondaire admissible ou atteint l'âge de 25 ans ou a quitté la garde, et la Société transférera les fonds du REEE a la personne responsable de l'enfant ou du jeune.

Pour l'exercice en cours, la Société a reçu la PUGE et l'équivalent de la PUGE pour 148 enfants et jeunes admissibles cumulatifs, et la Société détient 478 REEE au nom des enfants et les jeunes pris en charge.

15. Régime enregistré d'épargne-études (REEE) (suite) :

Un sommaire des cotisations versées aux REEE et du montant restant dans les comptes de la Société est le suivant :

PUGE non distribuée et financement équivalent à la PUGE inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer de la Société au 31 mars 2025	655 589 $
Reception de l'équivalent des fonds de la PUGE	106 300
Reception du transfert de REEE d'une autre société d'aide à l'enfance	–
Cotisations aux REEE	(99 600)
Rachat de REEE à verser aux enfants pris en charge	(2 860)
Les jeunes d'une ESVJ (Entente sur les services volontaires pour les jeunes) rachat d'épargne versé à ESVJ	(1 400)
PUGE non distribuée et financement équivalent à la PUGE inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer de la Société au 31 mars 2026	658 029 $

Un résumé des montants détenus en fiducie concernant les REEE qui ne sont pas comptabilisés dans ces états financiers sont les suivantes :

Valeur totale de tous les REEE au 31 mars 2025	2 274 798 $
Changement au cours de l'année :	
Cotisations au REEE	99 600
Réception des Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)	8 160
Réception des Bon d'études canadien (BEC)	14 200
Transferts aux soignant	(31 576)
Rachat des REEE	(52 084)
Fermeture des REEE	–
Augmentation des investissements	105 134
Valeur totale de tous les REEE au 31 mars 2026	2 418 232 $

16. Informations comparatives :

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour les rendre conformes au mode de présentation adopté pour l'exercice en cours. Ces reclassements ont été effectués afin d'améliorer la présentation des états financiers et n'ont eu aucune incidence sur l'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges ni sur l'actif net précédemment présentés.

LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE DES DISTRICTS DE SUDBURY ET DE MANITOULIN

Tableau des activités de fonctionnement

Exercice terminé le 31 mars 2026, avec informations comparatives pour 2025

	Bien-être de l'enfance	Relié à l'emploi	Subventions ciblées	Indépendance	Liason en éducation	Équipes pour l'avancement de l'éducation de l'Ontario	Les merveilleux enfants de Wendy	Prélèvement de fonds	2026 Total	2025 Total
Produits :										
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires :										
- Bien-être de l'enfance - fonctionnement	27 801 655 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	27 801 655 $	26 560 539 $
- Autres	1 550 625	-	173 503	107 095	97 023	-	-	-	1 928 246	1 274 298
Ministère des Collèges et Universités	-	-	-	-	-	75 000	-	-	75 000	75 000
Allocation spéciale pour enfants	754 559	-	-	-	-	-	-	-	754 559	632 586
Soutien d'autres sociétés	370 276	-	-	-	-	-	-	-	370 276	438 735
Recouvrements	371 052	-	-	-	-	-	-	-	371 052	994 652
Autres	108 422	-	-	-	-	-	191 000	33 431	332 853	387 784
	30 956 589	-	173 503	107 095	97 023	75 000	191 000	33 431	31 633 641	30 363 594
Charges :										
Salaires	12 508 023	37 490	-	87 645	77 635	40 000	184 559	-	12 935 352	13 067 805
Avantages sociaux	3 918 051	(42 941)	-	17 990	15 388	-	5 441	-	3 913 929	3 758 790
Déplacement	596 401	-	-	460	1 000	3 517	1 000	-	602 378	596 545
Formation et recrutement	60 997	-	-	1 000	2 000	-	-	-	63 997	108 931
Occupation d'immeuble	404 736	-	-	-	-	-	-	-	404 736	426 399
Achat de services non liés à un cas	176 787	-	-	-	-	-	-	-	176 787	239 002
Achat de services liés à un cas	855 471	-	-	-	-	-	-	3 720	859 191	219 199
Coûts des maisons d'accueil	12 378 947	-	-	-	-	-	-	6 666	12 385 613	10 480 893
Besoins personnels des clients	546 144	-	173 503	-	-	5 691	-	13 462	738 800	646 136
Subventions pour adoptions	1 138 070	-	-	-	-	-	-	292	1 138 362	1 144 304
Services médicaux et services connexes	192 223	-	-	-	-	-	-	6 603	198 826	164 151
Promotion et publicité	16 596	-	-	-	-	-	-	-	16 596	40 761
Bureau	166 685	-	-	-	1 000	6 082	-	62	173 829	232 041
Technologie	149 479	-	-	-	-	-	-	-	149 479	164 051
Assurance	531 771	-	-	-	-	-	-	-	531 771	653 730
OACAS and autres frais d'adhésion	82 272	-	-	-	-	-	-	-	82 272	77 526
Divers	22 940	-	-	-	-	9 160	-	76	32 176	50 989
	33 745 593	(5 451)	173 503	107 095	97 023	64 450	191 000	30 881	34 404 094	32 071 253
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous	(2 789 004)	5 451	-	-	-	10 550	-	2 550	(2 770 453)	(1 707 659)
Récupération de l'excédent d'exploitation de l'année en cours	(139 058)	-	-	-	-	(10 550)	-	-	(149 608)	(172 471)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 928 062) $	5 451 $	- $	- $	- $	- $	- $	2 550 $	(2 920 061) $	(1 880 130) $